



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 22 janvier 2014

La Poste

Ce qui coûte ce n'est pas le travail c'est le capital

Les salariés et leur rémunération ne sont pas un coût mais la richesse de l'entreprise ! Ce qui handicape la France, ce n'est pas le « coût du travail » mais bien les prélèvements financiers.

Si les entreprises s'opposent à la hausse des salaires, elles sont en revanche très généreuses envers les actionnaires. Ce que versent les entreprises à leurs créanciers sous la forme de dividendes augmente nettement plus vite que les salaires versés aux salariés.

En 1950 pour 100 euros bruts de salaires, les entreprises versaient 10 euros à leurs propriétaires notamment sous la forme de dividendes, et 4 euros sous la forme de charges d'intérêt de leurs dettes. En 2013, toujours pour 100 euros, la répartition donne 49 euros aux propriétaires et 18 euros pour les créanciers soit 2/3 du salaire brut qui correspondent à des prélèvements financiers.

A La Poste, pour 2013, les dividendes versés aux actionnaires, l'État et la Caisse des dépôts ont augmenté de 18,6 % soit 27 millions d'euros en plus, le taux de rentabilité passant de 30 à 35 %.

Il est urgent de gagner une autre répartition des richesses en revalorisant le travail, c'est une des solutions avec l'emploi pour sortir de la crise.

NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES ÇA COMMENCE ENFIN !!

L'attente en matière de salaire de postières et des postiers est forte. La volonté de la direction de La Poste d'y répondre semble loin d'être à la hauteur.

Négociation salariale annuelle obligatoire

Malgré de nombreuses demandes, il aura fallu attendre le 8 janvier pour que La Poste ouvre les négociations annuelles salariales par la présentation des mesures salariales 2013 et le bilan emploi 2013.

La Cgt a dénoncé l'accord salarial 2013 (que la Cgt n'a pas signé) qui n'a pas permis aux postières et postiers, ACO et AFO, de maintenir leur pouvoir d'achat ; pouvoir d'achat qui va être dégradé encore un peu plus par les nouvelles mesures gouvernementales, comme par exemple la hausse de la TVA au 1er janvier. Pire encore, la Cgt dénonce une SMICARDISATION des salaires des postières et postiers. Pour rappel, un ACC1.2, à l'embauche, au 1er septembre 2013, a un salaire de base de 1458,84 euros brut soit un plus de 10 euros brut mensuel que le SMIC.

En 2013, La Poste, après le « grand dialogue », n'a pas changé de stratégie de réduction drastique de la masse salariale. Elle a supprimé plus de 7000 emplois !! Pourtant, c'est une entreprise qui bénéficie aussi du CICE (au moins 300 millions par ans pendant 3 ans) ! soit l'équivalent de 10,000 emplois à La Poste. C'est intolérable ! La Poste doit revoir sa copie.

Complément Poste et déclinaison des mesures indiciaires Fonction Publique enfin sur la table

Pour la première fois depuis longtemps, La Poste a décidé d'ouvrir des négociations sur le complément poste et la déclinaison à La Poste des mesures indiciaires de la Fonction Publique ce vendredi 17 janvier.

La CGT s'en félicite, c'est à mettre à l'action des personnels. Toutefois La Poste refuse de traiter les trois thèmes ensemble (négociations salariales, complément poste et mesures indiciaires AFO).

Ce seront donc trois négociations distinctes que nous aurons.

Encore une perte de pouvoir d'achat !

La participation de La Poste à la cotisation de la complémentaire santé est désormais un avantage en nature. Conséquence de la loi de finance 2014. Nous paierons désormais des impôts dessus.

Les salariés eux ne versent pas leur argent en Suisse !

Sur le complément poste et sur la déclinaison des mesures indiciaires, si La Poste a entrouvert une porte, il faudra pousser pour l'ouvrir plus grande.

En effet, sur les mesures indiciaires, toute la présentation de la Poste a été de valoriser les mesures particulières à La Poste (PERCO, intéressement, complémentaire santé, ...). Objectif: montrer que le pouvoir d'achat des postiers n'avait pas décroché face à celui des autres fonctionnaires. Alors qu'aujourd'hui **les postiers fonctionnaires sont les plus mal payés de la Fonction Publique d'Etat**. Et quand on part en retraite, ce qui compte, c'est l'indice terminal.

Quant au **complément poste**, la direction n'a pas dénié nous proposer un dossier. Seule réponse fournie : **il y aura quelque chose mais aucun rattrapage pour le passé**.

Ces négociations doivent être transparentes et loyales pour la CGT

La Poste a un rôle économique et social à jouer dans la relance de la croissance. **L'entreprise doit investir** dans ce qui fait sa richesse **en créant des emplois, en augmentant les salaires** de ceux qui s'emploient à la faire vivre pour **développer un service public postal moderne et innovant**.

Il y a urgence à ce que les postières et les postiers interviennent dans les négociations pour exiger- notamment :

- le versement exceptionnel de 400 euros
- le 13^e mois
- la revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1700 euros bruts pour un salarié sans diplôme et sans expérience
- la déclinaison des mesures Fonction Publique pour les fonctionnaires rattachés à un niveau équivalent aux catégories B et C
- la régularisation du complément poste pour tous les postiers sur la base du « secteur haut des fonctionnaires et sa revalorisation
- des mesures pour pallier aux inégalités entre femmes et hommes

 **AUGMENTEZ**
nos salaires

REVALORISEZ
notre complément poste

À TRAVAIL ÉGAL
SALAIRE ÉGAL

La Cgt-Fapt appelle les postières et postiers à s'organiser et à revendiquer une autre répartition des richesses créées par notre travail dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 6 février et à signer la pétition et la carte pétition.

Pour peser sur les négociations salariales, mobilisons-nous !!

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones ... → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	